

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2022

---

ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES VENDUS EN FRANCE ET PERMETTANT D'ACCÉDER À INTERNET - (N° 4646)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC33

présenté par  
M. Studer, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Les importateurs, les distributeurs et les prestataires de services d'exécution des commandes vérifient que le produit est certifié par le fabricant dans les conditions prévues au deuxième (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre l'obligation de vérification de la certification du produit à tous les acteurs de la chaîne de valeur de la distribution des équipements terminaux.